

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-12-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 17

Séance du 11 décembre 2025

OBJET : tarifs année 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants pour l'année 2026 :

TARIFS FUNERAIRES :

Compte tenu des travaux déjà engagés (ossuaire + reprise de concessions) et à engager (programme de reprise de concessions sur 4 ans de 2025 à 2028), une augmentation des tarifs sera à étudier en 2027.

- Caveau communal : gratuit

- Concessions : 15 ans : 50 €
30 ans : 100 €

Les familles s'adresseront à leur fournisseur pour l'ouverture des caveaux et du caveau communal.

- Columbarium

Durée	10 ans	20 ans	30 ans
Columbarium	250 €	450 €	600 €

- Cavurne

Durée	15 ans	30 ans
Cavurne	30 €	50 €

- Jardin du Souvenir :

Gravure du nom sur la stèle : la famille s'acquittera de la facture auprès de l'entreprise de pompes funèbres.

LOCATION DES SALLES :

2026				
1 - Salle des Fêtes : Grande salle	Commune	Hors commune	Cuisine	Cuisine pour traiteur
Caution	1 000 €	1000 €		
Arrhes	100 €	100 €		
Un repas ou buffet simple	165 €	195 €	95 €	60 €
Journée ou week-end 2 repas (samedi soir et dimanche midi)	210 €	250 €	150 €	100 €
Journée supplémentaire pour préparation	85 €	85 €		
Apéritif	85 €	110 €		
Spectacle, soirée ou réunion	110 €	140 €		
Repas réveillon	220 €	250 €		
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	65 €	65 €		
Supplément chauffage WE du 15/10 au 15/04	90 €	90 €		
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	65 €	65 €		

2026				
2- Salle des Fêtes : Petit salle	Commune	Hors commune	Cuisine	Cuisine pour traiteur
Caution	500 €	500 €		
Arrhes	100 €	100 €		
Un repas	85 €	110 €	60 €	30 €
Deux repas	110 €	140 €	75 €	55 €
Apéritif ou café enterrement	55 €	70 €		
Repas réveillon	120 €	150 €		
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	40 €	40 €		
Supplément chauffage WE du 15/10 au 15/04	55 €	55 €		
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	40 €	40 €		

2026		
3 - Salle de Kergohy	Commune	Hors commune
Caution	1000 €	1000 €
Arrhes	100€	100 €
Un repas ou buffet simple	95 €	120 €
Un apéritif ou réunion	75 €	90 €
Journée ou week-end 2 repas <i>(samedi soir et dimanche midi)</i>	160 €	190 €
Journée supplémentaire pour préparation	75 €	75 €
Café enterrement	55 €	70 €
Repas réveillon	170 €	190 €
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	50 €	50 €
Supplément chauffage WE du 15/10 au 15/04	70 €	70 €
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	50 €	50 €
Pas de supplément pour les cafés suite à des obsèques		
Supplément gaz pour l'utilisation de l'appareil de cuisson	20 €	20 €

2026		
4 - Salle Men Glaz	Commune	Hors commune
Réunion	45 €	55 €
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	12 €	12 €
Gratuité pour les associations de la commune		

5 - Salle Omnisports

Le tarif sera vu fin 1^{er} semestre 2026 et les conditions de location seront mises en place.

LOCATION DE VAISSELLE :

Caution de 1 € par couvert et/ou par verre

Location : 0,60 € / couvert (couvert complet y compris verre)
 0,10 € / verre
 0,10 € / flûte à champagne

En cas de perte ou de casse de la vaisselle, les tarifs sont les suivants :

- assiette creuse et plate :	2,00 €
- verre ou flûte:	2,00 €
- grande cuillère :	0,50 €
- cuillère dessert :	0,30 €
- fourchette table :	0,50 €
- couteau table :	1,00 €
- plat ovale :	4,50 €
- plat plat :	6,00 €
- plat rectangulaire :	11,00 €
- pichet :	5,00 €
- louche :	7,00 €

Si les employés communaux doivent préparer, transporter des tables ou chaises et / ou débarrasser et nettoyer, il sera demandé 55 € en supplément.

Les heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 30 €/ h.

Les écoles sont exonérées.

Les associations communales bénéficient d'une exonération par an mais en cas de ménage non satisfaisant, des heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 30 €/ h.

Les assemblées générales ne seront pas facturées quelle que soit la salle.

Le repas des classes est exonéré.

Les associations qui utilisent régulièrement les salles paieront :

- * ASCRL : 100 €
- * Club des Aînés ruraux : 130 €
- * Créamanflor : 100 €
- * Trévé Danses Loisirs : 100 €
- * Boxe Energy : 100 €

LOCATION DE MATERIELS :

- Les tables, tréteaux, bancs, chaises sont prêtés gratuitement aux particuliers. Une caution de 100 € est demandée et sera à déposer à la Mairie.
- Remorque : 20 € par chargement + frais relatifs au dépôt des déchets à la déchetterie. Une copie de la facture de LCBC sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.
- Prêt des panneaux de signalisation pour « route glissante » : mise en place d'un cahier avec une facturation de 150 € par panneau non rendu

DEPOT :

- Caution dépôt du Placis : Une caution de 100 € est demandée et sera à déposer à la Mairie.
- Caution dépôt à la lagune : Une caution de 200 € est demandée et sera à déposer à la Mairie.

CANTINE :

- Le prix du repas pris à la cantine municipale sera de 3,42 €.
- Le repas pris sans réservation préalable sur le portail familles sera de 4,45 € (majoration de 30%)
- Facturation de 1 € par enfant ayant un PAI et dont les parents fournissent le repas.

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Le taux d'augmentation appliqué est le même que celui de la cantine soit 0,90 % :

2026	Quotient familial inférieur à 900	Quotient familial supérieur à 900
Matinée de 7h30 à 8h45	1,34 €	1,54 €
Matinée de 8h30 à 8h45	0,63 €	0,73 €
Soirée de 16h30 à 18h	1,98 €	2,18 €
Soirée de 16h30 à 19h	3,21 €	3,41 €
Majoration pour dépassement d'horaires	17 € / heure	17 € / heure

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI:

QF	<599	600-700	701-900	901-1100	1101-1303	>1 304
Tarif journée avec repas enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	6,95 €	9,75 €	12,25 €	13,60 €	14,60 €	15,60 €
Tarif journée avec repas communes non conventionnées	7,37 €	10,45 €	13,20 €	14,85 €	15,95 €	17,05 €
Tarif ½ journée avec repas enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	6,12 €	7,52 €	8,77 €	9,52 €	10,02 €	10,52 €
Tarif ½ journée avec repas communes non conventionnées	6,73 €	8,27 €	9,64 €	10,47 €	11,02 €	11,57 €
Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	31,50 €	46,50 €	56,50 €	61,50 €	66,50 €	71,50 €
Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine communes non conventionnées	34,65 €	51,15 €	62,15 €	67,65 €	73,15 €	78,65 €
Tarif enfant inscrit communes conventionnées et absent sans justificatif	6,95 €	9,75 €	12,25 €	13,60 €	14,60 €	15,60 €
Tarif enfant inscrit communes non conventionnées et absent sans justificatif	7,37 €	10,45 €	13,20 €	14,85 €	15,95 €	17,05 €

Le tarif de la garderie est le suivant :

- 1 € le matin de 7h30 à 8h45
- 1 € le soir de 17h30 à 18h30

PARTICIPATIONS :

Le taux d'augmentation appliqué est le même que celui de la cantine soit 0,90 % :

* Classes de découverte : 64,27 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires, publique et privée de la commune une fois par élève pendant sa scolarité

- * Jouets de Noël : 10,90 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune
* Fournitures scolaires : 56.68 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires privée de la commune

CONTRAT ASSOCIATION ECOLE PRIVEE :

Ne sont pris en compte que les enfants de trois ans et plus inscrits et présents à la rentrée scolaire de septembre.
La contribution financière de la commune est fixée à 600.89 € par élève et sera versée en deux fois (50% en avril et 50 % en juin).

FOURNITURE ET POSE DE BUSES

Pour les ponts de 6 mètres : 50 € de main d'oeuvre + facturation de 3 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.
Pour les ponts de 12 mètres : 85 € de main d'oeuvre + facturation de 9 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.

TERRASSE SUR DOMAINE PUBLIC :

- Du 1^{er} mai au 30 septembre inclus : 35 €/mois
- Hors saison : 18 € / mois

LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX :

L'indice de référence pour la location des terrains communaux à SCEA Just Pig et à Mickaël LATIMIER est de 123.06 (122.55 en 2024 ; 116.45 en 2023 ; 110.26 en 2022 ; 106,48 en 2021) pour une base 100 en 2009. Les taxes foncières dues par les locataires sont de 10 € / ha.

DROIT DE STATIONNEMENT :

35 € pour tout véhicule procédant à de la vente directe occasionnelle sur les parkings communaux.
30 € par mois pour un emplacement hebdomadaire

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 décembre 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-12-04

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 17

Séance du 11 décembre 2025

OBJET : devis enrobé entrée du lot 2 bis résidence de Kerjoly

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire, explique que le propriétaire du lot 2 bis résidence de Kerjoly va enrober sa cour et demande que la commune procède aux travaux de voirie devant son entrée soit une surface de 32 m².

Le devis de l'entreprise LE LOUEDEC est de 1 120 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 décembre 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-12-03

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 17

Séance du 11 décembre 2025

OBJET : Accueil de loisirs : séjours été 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les séjours suivants pour l'été 2026 :

► séjour des 5-7 ans :

La proposition de la ferme pédagogique Les Animaux du Bois à Coatascorn est retenue par le Conseil Municipal pour un séjour du 15 au 17 juillet 2026 pour 20 enfants et 3 animateurs :

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	520.00€	Participation des familles	1800€
Alimentation	250€	Caf	336€
Activités	450.00€		
Transport	610.76€		
Salaires	1982€	Reste à charge pour la commune	1676.76€
Total	3812.76€	Total	3812.76€

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

► séjour des 8-10 ans :

La proposition du camping La Récré des Trois Curés à Milizac est retenue par le Conseil Municipal pour un séjour du 27 au 30 juillet 2026 pour 24 enfants et 3 animateurs :

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	977.49€	Participation des familles : 130€	3120.00€
Alimentation	450.00€	Caf	547.20€
Activités	813.00€	Participation de la commune	2024.66€
Transport	870.00€		
Salaires	2581.37€		
Total	5691.86€	Total	5691.86€

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

► séjour des 11-13 ans :

La proposition du camping Kervilor à La Trinité-Sur-Mer est retenue par le Conseil Municipal pour un séjour du 20 au 24 juillet 2026 pour 24 enfants et 3 animateurs :

Le budget prévisionnel est le suivant :

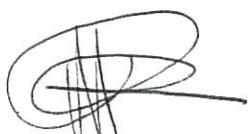
Dépenses		Recettes	
Hébergement	1311.20€	Participation des familles : 210€	4300.00€
Alimentation	500.00€	Participation de la commune	2973.20€
Activités	1000.00€		
Transport	387.50€		
Salaires	3412€		
Total	7273.20€	Total	7273.20€

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 décembre 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-12-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 17

Séance du 11 décembre 2025

OBJET : Révision des loyers des logements et des commerces communaux au 1^{er} janvier 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Depuis 2016, les loyers des bâtiments communaux augmentent au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice IRL du 3^{ème} trimestre.

Au 3^e trimestre 2025, l'IRL s'établit à 145,77 (144,51 en 2023) soit une évolution de 0,87 %.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les loyers des logements communaux comme suit :

INDICES	144.51	145.77
---------	--------	--------

LOGEMENTS	LOCATAIRES	LOYER 01/01/2025	LOYER 01/01/2026
Rue de la Croix Rieux	CHOLLET Tanguy	243.00 €	245.11 €
	LECCHI Mireille	264.57 €	266.87 €
	LE COUTURIER Laurent	415.65 €	419.27 €
Rue de Bellevue	JUNCA-GUILAUD Chantal	372.91 €	376.17 €
	LE GUENANFF Ludivine	372.91 €	376.17 €
	PIBOU Constance	523.27 €	527.83 €
5 rue E.Jégard	FRANCOIS Christophe	295.93 €	298.51 €
7 et 7bis, rue E.Jégard	BURLOT Sophie	490.49 €	494.76 €
	MIOT Mickaël	674.45 €	680.33 €

MICROCRECHE	Scop A l'abord'âge	500 €	500 €
MAIRIE	CABINET INFIRMIER	200 €	200 €

La part des OM sera facturée aux locataires une fois par an avec le loyer de novembre après réception de l'avis d'imposition de la Taxe Foncière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les loyers des commerces communaux comme suit :

INDICES	144.51	145.77
---------	--------	--------

COMMERCES	LOCATAIRES	LOYER HT 01/01/2025	LOYER HT 01/01/2026
LE P'TIT GUEULETON	LES TROIS AILES SAS	850 €	850 €
LE P'TIT HOTEL	LES TROIS AILES SAS	1 000 €	1 000 €
LE P'TIT HOTEL Appart	LES TROIS AILES SAS	250 €	250 €

La part des OM sera facturée aux locataires une fois par an avec le loyer de novembre après réception de l'avis d'imposition de la Taxe Foncière.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 décembre 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-12-05

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 17

Séance du 11 décembre 2025

OBJET : Cession du bail du P'tit Hôtel de la SARL les Trois Ailes à Madame Pauline Millet

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la cession du bail du P'tit Hôtel détenu par la SARL Les Trois Ailes à Madame Pauline Millet sous réserve qu'elle obtienne un accord bancaire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 décembre 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-12-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 17

Séance du 11 décembre 2025

**OBJET : Enquête publique : demande d'autorisation environnementale de la société Gélagri –
régularisation administrative**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique a lieu du 8 décembre 2025 au 7 janvier 2026 sur demande présentée par Gélagri afin de régulariser la situation administrative du site de production sis ZI de Montplaisir à Loudéac.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation de l'enquête publique et précise que le dossier d'enquête publique est consultable sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/projet-ddae-loudeac>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 décembre 2025

Le Maire,

